

**FINANCES**

# Décision modificative n°3 du budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

**CIAS**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**DÉLIBÉRATION**  
N° 100 - Année 2022  
Date de la séance : 28 NOV. 2022  
Publication : 28 NOV. 2022  
Mise en ligne : 28 NOV. 2022

**FINANCES**  
Décision modificative N° 3 du budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois

Madame la Vice-Présidente indique que, afin d'ajuster les coûts de la résidence, il convient de prendre la décision modificative suivante pour le budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois :

DEPENSES	
0902 – Chauffage	+56 000,00 €
0902 – Alimentation	+7 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 090</b>	<b>+63 000,00 €</b>
RECETTES	
7003 – Prestations de services – Loyer	+24 000,00 €
7003 – Prestations de services – Chauffage	+8 000,00 €
7040 – Autres remboursements de frais	+5 000,00 €
7060 – Autres subventions et participations – Autres	+12 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 700</b>	<b>+49 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+49 000,00 €</b>

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Vice-Présidente pour agir en ce sens.

Au lieu de, le 28 novembre 2022

*(Signature)*  
Madame la Vice-Présidente  
Christine REALA-DEYSEN

Pour le Président  
Et Vice-Présidente  
Christine REALA-DEYSEN



**SKM\_C450I22112817273**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 75,7 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.